



Succession neveu niece en representation du frère de la défunte

Par **caramel33**, le **08/06/2013** à **17:30**

Bonjour,

Avec mes 3 sœurs et mes 4 cousins, nous pensions hériter d'une tante, en représentation de notre père et de la mère de mes cousins, chacun décédé père et mère étant eux mêmes frère et sœur de la tante décédée.

On nous a dit que nous ne pouvions finalement pas bénéficier de cette représentation car il faudrait qu'il y ait au moins un autre frère ou sœur de en vie de la tante décédée.

Est ce vrai?

Merci de nous préciser ce point, cette condition qu'il y ait un autre frère ou une sœur survivant pour bénéficier de la représentation.